



European campaign
for waste reduction

« MOINS 100 KG DE DÉCHETS PAR HABITANT »





POURQUOI UNE CAMPAGNE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MUNICIPAUX ?

UNE NÉCESSITÉ ÉCOLOGIQUE

Les quantités de déchets municipaux ne cessent d'augmenter. La moyenne européenne avoisine à présent 600 kg par habitant par an.

Surtout, ces déchets sont les symptômes de modes de production et de consommation non durables. Il est établi en effet que chaque citoyen européen prélève en moyenne chaque année environ 50 tonnes de ressources. La disponibilité et le partage équitable de ces ressources sur la planète sont aujourd'hui menacés.

Par ailleurs, la consommation de produits (y inclus leur production, leur transport et leur distribution) représente près de 50% des émissions contribuant aux changements climatiques.

UNE NÉCESSITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'augmentation des quantités de déchets à gérer requiert toujours plus d'infrastructures de collecte et de traitement, dont les coûts grèvent les budgets des pouvoirs publics locaux et régionaux.

La réduction à la source des déchets présente donc un intérêt financier important, car investir dans la prévention, c'est à moyen et à long terme la possibilité d'alléger sensiblement les budgets alloués à la gestion des déchets.

En outre, les actions de prévention à la source sont susceptibles de générer des emplois spécialement «de proximité» (en matière de communication, de réparation/ réutilisation, ...).

Prévenir la génération des déchets, c'est donc choisir la voie d'un développement plus durable à l'échelle locale, en veillant à:

- éviter à la source la production de déchets
- réduire les quantités de déchets
- et réutiliser les produits.



**REDUISONS LES GASPILLAGES
ET TRIONS NOS CHOIX DE
CONSOMMATION AVANT DE TRIER
NOS DÉCHETS !**

UNE NÉCESSITÉ JURIDIQUE

La gestion des déchets en Europe est aujourd'hui largement influencée par une série de réglementations européennes, qui reposent sur une hiérarchie de gestion des déchets privilégiant la prévention à la source.

Cette hiérarchie de gestion induit depuis plusieurs années l'obligation de faire de la prévention des déchets une priorité en termes de planification de la gestion des déchets.

Prochainement, la révision de la Directive-Cadre sur les déchets devrait consolider l'obligation d'établir des plans ou programmes de prévention aux échelles locales et régionales.

UNE NÉCESSITÉ DE COHÉSION DE L'ESPACE EUROPÉEN

La mise en œuvre d'une véritable politique de prévention des déchets implique de pouvoir agir au stade de la fabrication du produit ou de l'utilisation des ressources.

Les règles posées par le Marché Unique européen et la nécessité d'un développement équilibré des territoires d'une Europe politique à 27 Etats membres en appellent à l'harmonisation et la cohérence.

UN BESOIN DE COOPÉRER ENTRE POUVOIRS PUBLICS DÉCENTRALISÉS

Les pouvoirs publics décentralisés sont des acteurs-clés de la planification et de la gestion des déchets. Si de nombreuses autorités locales et régionales se sont aujourd'hui lancées dans l'élaboration de stratégies de prévention des déchets, beaucoup doutent encore des résultats quantitatifs et qualitatifs qu'il est possible d'atteindre grâce à la prévention.

Il importe de pouvoir tirer les leçons de diversités d'approches (quant aux flux, quant aux objectifs et aux indicateurs, quant aux méthodologies utilisées...) pour développer et améliorer les systèmes de gestion des déchets existants.



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN EUROPE A BESOIN D' ACTIONS LOCALES DÉVELOPPÉES EN COMMUN



POURQUOI « -100 KG » ?

DÉCHETS MÉNAGERS, DÉCHETS MUNICIPAUX : UN CHAMP D'ACTION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Même au sein de l'Union européenne, les déchets municipaux sont un concept variable d'une ville ou d'une région à l'autre : ils comprennent généralement, outre les déchets des ménages, d'autres flux de déchets tels que des déchets commerciaux, les déchets des institutions, des écoles, des hôpitaux, des marchés, de certaines entreprises, des déchets d'espaces verts, les déchets du balayage de rues, etc.

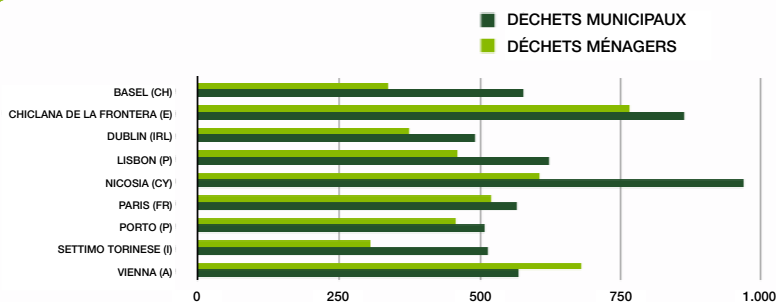
Toutefois, retenir le concept de « déchets municipaux » offre l'avantage :

- de se baser sur une réalité qui peut être directement appréhendée par les responsables publics car elle correspond à ce qu'ils collectent et traitent à un niveau géographique déterminé ;
- de viser des publics autres que les ménages, tels que des écoles, des commerces, certaines entreprises... et d'envisager des actions de prévention avec des résultats quantitativement plus conséquents.



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
EN EUROPE A BESOIN D'OBJECTIFS
CHIFFRÉS ET FLEXIBLES DE RÉFÉRENCE

PRODUCTION DES DÉCHETS MUNICIPAUX ET DES DÉCHETS MÉNAGERS DANS LES VILLES EUROPÉENNES (EN KG/ HAB./AN)



Source : «Municipal waste management: an image from local and regional authorities in Europe» - update ACR+ 2005 survey

100 KG ...

UN OBJECTIF CHIFFRÉ DE RÉFÉRENCE

Bien entendu, chaque ville ou région a ses propres spécificités en termes de :

- gisement et de composition des déchets municipaux,
- compétences,
- instruments réglementaires et économiques existants ou possibles pour encadrer la prévention des déchets,
- de structure spatiale, de niveau de vie et d'habitudes culturelles de la population.
- etc.

D'autre part, beaucoup de villes ou régions ont déjà mis en place des actions de prévention, tandis que d'autres sont pratiquement au point zéro...



IL N'EST PAS ICI QUESTION DE LANCER UNE COMPÉTITION MATHÉMATIQUE ENTRE VILLES ET RÉGIONS

Il s'agit simplement pour tous les participants à la campagne :

- d'affirmer qu'ils partagent la conviction qu'une série d'actions préventives menées consciencieusement sur une masse théorique de 600 kilos par habitant et par an, ont un potentiel théorique de réduction des quantités de déchets municipaux de l'ordre de 100 kilos par habitant et par an
- de s'engager dans une démonstration sur le terrain, de la mise en œuvre d'une série d'actions parmi celles suggérées par l'ACR+ comme ayant un potentiel manifeste de réduction.



PAR RAPPORT À UNE MOYENNE THÉORIQUE DE 600 KILOS DE DÉCHETS MUNICIPAUX PAR HABITANT ET PAR AN, IL EST POSSIBLE DE VISER UN OBJECTIF DE MOINS 100 KILOS

4 FLUX PRINCIPAUX DE DÉCHETS CONCERNÉS

4 catégories de déchets se retrouvent en quantités relativement importantes dans les flux de déchets municipaux et méritent par conséquent une attention prioritaire du point de vue préventif, à savoir :

1. les déchets organiques
2. les déchets de papier
3. les emballages
4. les encombrants et/ou déchets divers

UNE SÉRIE D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Tout en laissant à chaque ville et région le soin de préciser le contenu des actions préventives qu'elle souhaite mener, l'ACR+ entend mettre en avant une liste de catégories d'actions pour lesquelles un potentiel significatif de réduction a déjà pu être établi.



ACTIONS SUR LES 4 FLUX

	Gisement (kg/hab./an)	Potentiel de réduction des déchets (kg/hab./an)*
1 DÉCHETS ORGANIQUES :	220	40
• promouvoir le compostage à la source (à domicile, de quartier, dans les espaces verts...)	180	30
• lutter contre le gaspillage alimentaire	30	8
• promouvoir les langes réutilisables	10	2
2 DÉCHETS DE PAPIER :	100	15
• agir contre la publicité et/ou presse gratuite	20	5
• agir pour la dématérialisation (des écoles et des bureaux)	80	10
3 EMBALLAGES :	150	25
• favoriser les produits consignés	35	12
• promouvoir l'eau du robinet	6	2
• développer les sacs réutilisables	2	1
• lutter contre les suremballages	107	10
4 ENCOMBRANTS ET/OU DÉCHETS DIVERS :	130	20
• promouvoir la réutilisation des vêtements	8	4
• promouvoir la réutilisation des meubles, EEE, jouets, encombrants divers	110	13
• lutter contre les achats superflus	12	3
	600	100

* Sources : Groupes de travail internes 2006- ACR+

Une première approche sommaire réalisée pour le compte de l'IBGE – Bruxelles Environnement (B)** conduit à penser que ces 100 kg de déchets représenteraient un minimum 160 kg de CO₂ par habitant et par an.

** «GHG Balance of Prevention Actions»,

RDC for IBGE-Bruxelles Environnement, January 2007



MOINS DE DECHETS,
C'EST AUSSI MOINS DE CO₂



OBJECTIFS ET AXES PRINCIPAUX

Les objectifs de «La Campagne européenne pour la réduction de déchets» sont de deux ordres :

SUSCITER L'ENGAGEMENT AU NIVEAU LOCAL DANS UN GRAND NOMBRE DE VILLES ET RÉGIONS EUROPÉENNES

- réduire effectivement et significativement les quantités de déchets au niveau local
- mettre en valeur le rôle-clé des pouvoirs locaux en matière de prévention des déchets
- mesurer l'effet de politiques locales de prévention
- mieux comprendre les facteurs-clés et les leviers de la prévention
- développer des indicateurs chiffrés de prévention
- développer des outils méthodologiques pour mettre en œuvre la prévention à l'échelle locale
- mettre en commun encore plus d'information et d'expériences pour gérer nos ressources de façon plus responsable et plus efficace



CONTRIBUER À LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE PRÉVENTION

- contribuer à réduire la génération des déchets municipaux en Europe
- contribuer à une meilleure conception et une meilleure intégration des politiques locales, régionales, nationales et Européenne en matière de prévention
- transposer dans les politiques et dans les faits le premier stade de la hiérarchie de gestion des déchets



CHAQUE COLLECTIVITÉ LOCALE GAGNE À ÉVALUER SES QUANTITÉS DE DÉCHETS MUNICIPAUX ET À SE FIXER DES OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE RÉDUCTION.

CES OBJECTIFS FONDAMENTAUX SERONT MIS EN ŒUVRE SELON 4 AXES :

L'initiative a commencé en 2006 par l'organisation de groupes de travail ACR+ portant sur le potentiel de prévention des 4 flux de déchets sous revue et des aspects de communication de ces actions.

1. L'échange d'informations et d'expériences en matière de prévention

Le secrétariat de l'ACR+ entend poursuivre en 2007 :

- un processus de ratification de la Charte d'adhésion à la Campagne, en particulier via un parrainage par ses membres
- la constitution d'une base de données d'acteurs
- la constitution d'un répertoire d'initiatives
- l'organisation de séminaires d'échanges d'information, d'expériences et d'idées sur la prévention
- la publication de rapports techniques sur la prévention des déchets en lien avec d'autres aspects.

2. La mise au point d'indicateurs

Il s'agit de constituer des « clusters » (ou groupes d'experts techniques) pour les 4 flux principaux de déchets identifiés, à savoir :

- les déchets organiques
- les déchets de papier
- les emballages
- les encombrants et/ou déchets divers

Ces clusters rassemblant des membres de l'ACR+ seront aussi ouverts à des experts techniques (consultants, universités, ONGs...) compétents sur le sujet. Chaque cluster fonctionnera comme un groupe de travail 'fermé' pendant la durée de la campagne, et travaillera à l'établissement d'indicateurs de prévention. Chacun des 4 clusters sera chargé :

- de la validation scientifique des initiatives et des enseignements,
- de même que d'un rôle de conseil aux participants.

3. Des partenariats d'actions

Ils pourront prendre la forme :

de « twinnings » ou de parrainages bilatéraux entre villes ou entre régions en matière de connaissances et techniques sur le thème de la prévention

ou d'accords internationaux de partage d'outils de prévention, que ce soient des études techniques ou du matériel de communication (folders, spots audio ou vidéo, site web...) ou encore l'organisation d'événements communs.

Grâce à la constitution d'une base de données, le secrétariat ACR+ se proposera de mettre en relation les villes et régions intéressées par les mêmes thématiques.

4. Une semaine européenne de la réduction de déchets

Une campagne européenne d'information-sensibilisation sur le thème de la réduction des déchets donnera plus de poids aux milliers d'initiatives engagées aux niveaux locaux et régionaux.

L'objectif est de faire participer un grand nombre de villes européennes (en particulier les villes capitales) à une semaine commune d'information – sensibilisation de telle sorte à mettre en lumière la dimension internationale de l'engagement dans la campagne et de :

- faciliter l'implication des acteurs publics aux niveaux locaux, régionaux nationaux et internationaux en mettant leurs initiatives à l'honneur
- renforcer l'implication des décideurs politiques en matière de prévention des déchets
- mettre en lumière le(s) support(s) que peuvent apporter les institutions européennes aux initiatives de prévention locales.



POURQUOI PARTICIPER ?

La Campagne est basée sur un partenariat «gagnant-gagnant» entre ses adhérents. Une ville ou région qui souhaite se faire membre de la Campagne doit d'abord l'enrichir de sa propre expérience. Dès lors, elle bénéficiera d'une série d'avantages qui lui permettront de développer son expertise en matière de prévention.

INFORMATION TECHNIQUE ET GÉNÉRALE

- accès privilégié à toute l'information technique rassemblée dans le cadre de la Campagne via notre site web : www.acrplus.org/-kg,
- newsletter trimestrielle d'information relative aux développements de la Campagne,
- exemplaire gratuit de la publication ACR+ : «Les actions volontaires promues par les autorités locales en faveur de la prévention des déchets en Europe».

GROUPES D'EXPERTS (CLUSTERS)

Accès à nos groupes d'experts thématiques pour mener une réflexion visant à formuler des recommandations à l'attention des Autorités locales et régionales en Europe sur la façon de fixer des objectifs chiffrés de prévention des déchets et de développer des indicateurs de mesure sur le terrain.

SE FAIRE CONNAITRE

- visibilité sur le plan européen,
- possibilité de présenter les actions de prévention mises en œuvre ou en projet, via notre site web spécialisé (dans la rubrique « campagne européenne pour la réduction des déchets »), nos publications ou nos réunions internationales,
- sachant que l'ACR+ veillera tout spécialement à mettre en valeur les opérations de référence qui lui paraissent exemplaires.

SUPPORT, RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET PARTENARIATS

La Campagne propose une mise en réseau qui va plus loin que l'échange d'informations et vise aussi des rencontres, des partenariats d'actions, le partage de matériel et/ou de compétences et/ou d'infrastructures de prévention (ex : moyens de communication).

C'est dans cette perspective que le secrétariat de l'ACR+ explorera pour les participants les possibilités de financements aux niveaux européen et/ou national en vue de :

- permettre un fonctionnement optimisé des groupes d'experts techniques,
- soutenir les initiatives locales sur le terrain,
- développer de véritables projets en commun,
- mettre sur pied une Semaine européenne de la Réduction des Déchets.



COMMENT PARTICIPER ?

EN SIGNANT ET EN NOUS RENVOYANT
LA CHARTE DE PARTICIPATION CI-JOINTE

MEMBRES DU COMITÉ POLITIQUE DE PARRAINAGE

Mme. Martine AUBRY, Maire de Lille (FR)

M. Francesc BALTASAR I ALBESA, Ministre de l'Environnement et de l'Habitat, Generalitat de Catalunya (ES)

M. Johannes BLOKLAND, Membre du Parlement Européen, Vice-président du Comité en Environnement, Santé Publique et Sécurité Alimentaire (NL)

Mme. Mercedes BRESSO, Présidente de la Région Piémont (IT)

M. Sergio CHAMPARINO, Maire de Turin (IT)

M. Delio DONZEL, Adjoint Environnement de la Ville d'Aosta (IT)

M. Camille DURAND, 1^{er} Vice-président de la Communauté urbaine de Nantes ; Maire de Saint-Jean-de-Boiseau (FR)

Mme. Evelyne HUYTEBROECK, Ministre de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale (BE)

Mme. Caroline JACKSON, Membre du Parlement européen, Comité de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (UK)

M. Ciro LEMBO, Maire de la Ville de Capri (IT)

M. Ken Livingston, Maire de Londres (UK)

M. José MACEDO VIEIRA, Maire de la municipalité de Póvoa de Varzim (Porto); Président du Conseil d'administration de LIPOR (PT)

Mme. Giuseppina MONTANARI, Adjoint Environnement de la Ville de Reggio Emilia (IT)

M. Roméo RAGAZZO, Vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque; Maire de Fort-Mardyck (FR)

M. Hannu TUITTU, Vice-président of Kotka (FI)

M. Walter VELTRONI, Maire de la Ville de Rome et M. ESPOSITO, Adjoint Environnement de la Ville de Rome (IT)



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des
Ressources

Avenue d'Auderghem 63, B-1040 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 234 65 04 - acrplus@acrplus.org - www.acrplus.org/-kg

Editeur responsable : Jean-Pierre Hannequart - ACRI+

Comité de Rédaction : Jean-Pierre Hannequart, Francis Radermaker, Caroline Saintmard

Réalisation & Layout : Laurent Defaweux

Logo & Design : Alternatis